



Conseil économique et social

Distr.: Générale
5 novembre 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la quarante-quatrième session

Vienne, 12-14 décembre 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) relatif au budget final du Fonds du PNUCID proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et au budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 (E/CN.7/2001/14 et Add.1). Au cours de cet examen, le Comité a procédé à des échanges de vues avec le Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de rang supérieur du Programme qui lui ont communiqué des informations supplémentaires.

A. Ordonnancement et présentation du budget

2. Le document E/CN.7/2001/14 comporte une présentation consolidée du budget final proposé pour l'exercice biennal 2000-2001 et du budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément au modèle de budget harmonisé qu'appliquent aussi l'UNICEF et le FNUAP. L'additif 1 au document de présentation du budget comporte des descriptifs de programmes complémentaires pour 2002-2003, rapportés aux priorités budgétaires et aux données budgétaires par programme, dans une perspective axée sur les résultats.

* E/CN.7/2001/13.

3. Le Comité consultatif se félicite que la présentation ait été harmonisée et que le budget d'appui et le budget-programme aient été réunis en un seul document comme il l'avait recommandé. Toutefois, il rappelle les observations qu'il avait formulées (E/CN.7/2001/10, par. 8) concernant la nécessité d'améliorer l'agencement du budget d'appui et du budget-programme pour l'exercice biennal et recommande de réunir les informations contenues dans les deux documents à l'étude (E/CN.7/2001/14 et Add.1) dans un seul et même document, plus spécifiquement d'inclure dans la quatrième partie du document actuellement publié sous la cote E/CN.7/2001/14 les informations sur le Programme qui figurent dans l'additif. Par ailleurs, le Comité estime également que la présentation réalisée au moyen de techniques de budgétisation axées sur les résultats pourrait être considérablement améliorée. Il a relevé que des séries de produits étaient parfois présentées comme des résultats. À cet égard, il rappelle les remarques et observations qu'il a formulées aux paragraphes 4 à 18 du chapitre I de son premier rapport sur le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/7).

4. Sous leur forme actuelle, les descriptifs qui figurent à l'annexe I comportent des analyses de situation, des objectifs, des stratégies et des résultats (produits compris). Ils devraient être élagués pour gagner en concision et en précision; l'additif I devrait comporter une description précise des objectifs réalisables, des résultats escomptés et des indicateurs de résultats. Les produits devraient être liés avec les résultats escomptés. Le Comité consultatif croit savoir que le site Web du PNUCID fournit des informations géographiques détaillées sur les programmes de pays. Il n'est donc pas nécessaire de reproduire ces informations en détail dans le document de présentation du budget.

5. Par ailleurs, le Comité consultatif estime qu'il convient d'abolir la pratique actuelle qui consiste à présenter les prévisions révisées avec l'esquisse proposée, sauf si des augmentations ou des modifications conséquentes, requérant une révision radicale, sont enregistrées lors de l'exécution du budget-programme et du budget d'appui. Les ajustements requis seraient présentés sous forme synthétique à la Commission des stupéfiants par l'intermédiaire du Comité. Le document dans lequel figure l'esquisse pourrait également être élagué. Le Comité estime que celui-ci ne devrait pas être rédigé comme s'il s'agissait d'un budget-programme, mais qu'il devrait permettre de prévoir les recettes et leur emploi futur, conformément aux grandes priorités du plan stratégique approuvé par la Commission.

B. Budget d'appui final pour l'exercice biennal 2000-2001

6. Le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2000-2001 figure dans la troisième partie du rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2001/14). Comme indiqué au tableau 6, le budget d'appui final pour 2000-2001 s'élève à 33 784 900 dollars et le budget d'appui révisé à 35 239 800 dollars. La différence tient à une diminution des ajustements relatifs aux coûts de 2 531 900 dollars (soit 7,1 %) et à une augmentation du volume de 1 077 000 dollars (soit 3 %).

7. Comme indiqué au paragraphe 12 du rapport, la diminution consécutive nette de 1,4 million de dollars correspond à une diminution de 1 million de dollars au niveau des bureaux extérieurs et de 400 000 dollars au siège. Le Comité consultatif note en outre qu'une grande partie des augmentations de volume concerne les frais

généraux de fonctionnement comme les frais de location des bureaux extérieurs, les communications (par. 53) et le versement imprévu à l'Office des Nations Unies à Vienne de frais de maintenance d'ordinateurs au siège (par. 58). Le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs reste inchangé (203); un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) a été transféré du bureau régional pour l'Afrique australe au bureau de pays du Nigéria en 2001 (par. 52) et le poste de spécialiste de la gestion des programmes au siège a été reclassé de P-4 à P-5 et affecté au Programme pour l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique) qui relève du Service des opérations (voir par. 57).

8. Le Comité consultatif prend note des informations fournies à l'Annexe III du rapport du Directeur exécutif, qui présente la suite donnée aux recommandations et observations qu'il avait formulées et à celles du Comité des commissaires aux comptes. À cet égard, le Comité rappelle que, lors de l'examen du budget d'appui et du budget programme révisés pour 2000-2001, il n'avait fait aucune recommandation visant à ce que le niveau général des effectifs soit modifié et qu'il avait indiqué qu'il entendait revenir sur la question des reclassements proposés dans le document E/CN.7/2001/9 lors de son examen du budget du PNUCID proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir E/CN.7/2001/10, par. 14). Dans sa résolution 44/17, la Commission, prenant en considération le rapport du Comité, a notamment approuvé le budget d'appui révisé pour l'exercice biennal 2000-2001. Comme la recommandation que le Comité a formulée concernant les reclassements ne l'a pas conduit à recommander une modification de la masse budgétaire révisée, les incidences de la résolution de la Commission en ce qui concerne les reclassements ne sont pas claires. Les représentants du Directeur exécutif ont assuré le Comité qu'à l'avenir, le secrétariat du PNUCID appellerait l'attention de la Commission sur des recommandations spécifiques du Comité, bien avant l'adoption des budgets.

C. Budget initial proposé pour l'exercice biennal 2002-2003

1. Projections des recettes et dépenses

9. Un aperçu général du budget et de la situation financière du PNUCID est fourni dans la deuxième partie et aux tableaux 2 et 3 du document E/CN.7/2001/14. Comme indiqué, les recettes s'élèvent à 131 166 000 dollars en 2000-2001 contre 141 891 300 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999. En 2002-2003, les recettes prévues se montent à 136 295 000 dollars (ce chiffre comprend les contributions, les fonds versés au titre de la participation aux coûts, les dons publics, les intérêts et les recettes accessoires), ce qui représente une augmentation de 5 129 000 dollars, soit 3,9 % par rapport à l'exercice biennal en cours. Sur le montant total des recettes prévues pour 2002-2003, 37 722 000 dollars correspondent à des fonds à des fins générales – ce qui représente une diminution de 0,9 % par rapport à l'exercice biennal 2000-2001 –, et 103 573 000 dollars à des fonds à des fins spéciales, ce qui représente une augmentation de 5,5 %.

10. Compte tenu des expériences passées, le Comité consultatif estime que les projections de recettes qui figurent dans le document E/CN.7/2001/14 sont optimistes. Il note que, d'après le tableau 3, le niveau des contributions passe de 94 110 000 dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 à 98 364 000 dollars pour

l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité a été informé qu'un certain nombre de mesures avaient été prises pour rétablir et augmenter le niveau des contributions notamment en accroissant le nombre des donateurs, en formulant des directives relatives à la collecte de fonds et en renforçant le dialogue avec la communauté des donateurs. Le Comité prend note des informations fournies dans la sixième partie du rapport, à la section XV, concernant la mobilisation des ressources et les nouvelles possibilités de financement. Il rappelle toutefois que, comme indiqué lors de la soumission du budget initial pour 2000-2001 (voir E/CN.17/1999/17, par. 18), les efforts visant à élargir la base de l'appui financier du PNUCID n'ont connu qu'un succès modeste. En outre, le tableau A.1 qui figure à l'annexe I du document E/CN.7/2001/14 indique que le nombre de pays ayant versé des contributions volontaires est passé de 55 en 1998 à 44 en 2001. Alors que les recettes prévues s'élevaient à 156 035 000 dollars dans le budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir tableau 1 du document E/CN.7/1999/17), elles sont tombées à 131 166 000 dollars dans les prévisions finales (voir tableau 1 du document E/CN.7/2001/14).

11. Le Comité consultatif note en outre que la légère augmentation de 5 129 000 dollars (3,9 %) des recettes totales escomptée pour l'exercice biennal 2002-2003 par rapport à 2000-2001 (voir par. 29, deuxième partie et par. 9 plus haut) est entièrement due à l'accroissement des fonds perçus au titre de la participation aux coûts de projets, essentiellement en Amérique latine. En outre, d'après les informations fournies au tableau 3, le Comité note une diminution de 1 000 100 dollars au 31 décembre 2001 des ressources prévues à des fins générales – lesquelles servent à financer le budget d'appui biennal approuvé ainsi que les activités de programme qui ne sont pas financées par des contributions réservées à des fins spécifiques –, et une diminution de 12 179 800 dollars au 1^{er} janvier 2001. Il convient en conséquence d'exercer un contrôle très strict sur les dépenses d'appui relatives à la gestion, à l'administration et aux programmes, en particulier en ce qui concerne les dépenses du siège.

2. Budget-programme initial pour l'exercice biennal 2002-2003

12. Le Comité consultatif note que le budget-programme initial pour l'exercice biennal 2000-2001, qui s'élevait à 157 millions de dollars, a été revu à la baisse et que les prévisions de dépenses finales sont de 117,3 millions de dollars. Malgré cela, le budget-programme initial pour l'exercice 2002-2003 se monte à 130 millions de dollars. Au paragraphe 17 de son rapport, le Directeur exécutif indique que ces prévisions ont été établies "sur la base d'une analyse minutieuse, projet par projet, des fonds actuellement disponibles ou susceptibles de l'être pour les activités en question, compte tenu des ressources existantes et des indications fournies par les donateurs quant à d'éventuels concours." Le Comité note également, au paragraphe 34, que les "projets prioritaires", d'un montant évalué à 20 millions de dollars, ne sont pas actuellement pris en compte dans le budget-programme initial et ne seraient exécutés que si les efforts de mobilisation de ressources permettaient de dégager des revenus additionnels. Les réponses obtenues aux questions posées par le Comité n'ont pas permis d'identifier le montant correspondant dans le budget de l'exercice en cours. Il est proposé de maintenir à environ 77/23 le rapport activités de programmes/activités d'appui, et de ne le porter à 80/20 que si des revenus additionnels étaient dégagés. Le Comité constate

que cette option a été retenue pour pouvoir maintenir la réserve opérationnelle du Programme au niveau de 12 millions de dollars.

13. Les priorités du PNUCID en matière de programmes pour l'exercice biennal 2002-2003 continuent d'être fondées sur les mandats établis, qui sont exposés au paragraphe 15 du rapport. Les activités opérationnelles rentrent dans quatre secteurs thématiques approuvés par la Commission (orientations, législation et sensibilisation; prévention et réduction de l'abus des drogues; élimination des cultures illicites; et répression du trafic illicite des drogues), et les travaux sont organisés aux niveaux national, sous-régional et mondial. La sixième partie du rapport et les tableaux 21 et 22 décrivent les grandes lignes du budget-programme pour l'exercice 2002-2003. Comme il l'a mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, le Comité est d'avis qu'il faudrait inclure dans cette partie du document les informations relatives au Programme présentées au moyen de techniques de budgétisation axée sur les résultats.

14. Le tableau 21 fait apparaître les augmentations et diminutions par secteur thématique par rapport au budget révisé pour l'exercice 2000-2001. Comme précisé au paragraphe 20 du rapport, la réduction la plus importante (50 %) touche les programmes mondiaux, ce qui s'explique essentiellement par les efforts déployés pour décentraliser les activités vers les pays et ne maintenir au siège que celles qui sont susceptibles d'y être menées de façon plus efficace ou plus rationnelle.

3. Budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003

15. Comme indiqué à la quatrième partie du rapport du Directeur exécutif, le budget d'appui initial pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élève à 35 386 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 601 500 dollars (soit 4,7 %) par rapport au budget d'appui final pour l'exercice 2000-2001, qui se monte à 33 784 900 dollars. Le budget proposé fait apparaître une diminution du volume de 292 500 dollars (0,8 %), et des variations des coûts de 1 894 000 dollars (5,6 %) par rapport à l'exercice biennal précédent (voir par. 66 et tableau 6). Le Comité consultatif relève, aux paragraphes 13 et 73 du rapport, que le budget d'appui initial tient compte de la nouvelle structure organisationnelle proposée pour le PNUCID en application des recommandations que le Bureau des services de contrôle interne a formulées dans son rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (A/56/83) et que le Comité du programme et de la coordination a approuvées. La structure proposée est décrite au paragraphe 73 et le nouvel organigramme figure à l'annexe IV du rapport du Directeur exécutif. Le Comité prend acte, au paragraphe 13, de ce que "toute modification apportée aux modalités d'organisation proposées après consultation avec les États Membres et approbation définitive du Secrétaire général de l'ONU sera présentée dans le prochain budget révisé dans les limites des ressources disponibles."

16. Comme indiqué au paragraphe 7 du rapport, le plan initial pour l'exercice 2002-2003 fait apparaître une utilisation des ressources à hauteur de 77 % pour les programmes et de 23 % pour les activités d'appui alors qu'un objectif de 79 % et 21 % respectivement avait été prévu pour 2000-2001. Le Comité consultatif s'interroge sur les raisons pour lesquelles le montant cumulatif des dépenses de gestion et d'appui aux programmes s'élève, dans les prévisions initiales pour

2002-2003, à 38 380 100 dollars (voir tableau 2). Ce montant résulte de la diminution des dépenses d'appui au niveau des bureaux extérieurs – ramenées de 18 651 800 dollars dans les prévisions finales pour 2000-2001 à 18 212 500 dollars en 2002-2003 – et de l'augmentation des dépenses d'appui au siège – portées de 6 212 300 dollars à 6 892 500 dollars –, ainsi que de l'augmentation des dépenses de gestion et d'administration, portées de 8 920 800 à 10 281 600 dollars.

17. Au niveau des bureaux de pays et des bureaux régionaux, la diminution totale en volume de 1 614 900 dollars, soit 8,6 %, intéresse à concurrence de 678 300 dollars les ressources en personnel nécessaires (le nombre de postes nécessaires est ramené de 121 à 113), et les économies résultent principalement de la rationalisation de l'administration des dépenses de fonctionnement, d'un contrôle plus strict des déplacements et du remplacement du matériel informatique pendant l'exercice biennal en cours. Concernant le siège, l'appui aux programmes connaît une augmentation en volume de 369 200 dollars concernant principalement les transferts de postes (voir par. 21 ci-après et par. 141 du rapport), l'inscription au budget d'appui des coûts de maintenance du système intégré de gestion programmatique et financière et de la redevance pour l'entretien des postes de travail.

18. Le budget de gestion et administration enregistre une augmentation en volume de 953 200 dollars, qui comprend une augmentation de 449 300 dollars concernant les ressources en personnel, une augmentation de 376 400 dollars au titre des remboursements à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) (voir détails au paragraphe 20 ci-après), et une augmentation de 441 400 dollars du fait de l'inclusion du Groupe de l'appui informatique dans la gestion et administration à partir de l'exercice biennal 2002-2003.

19. Le Comité consultatif met en garde contre la répartition arbitraire des dépenses entre dépenses de programmes et dépenses d'appui, qui risque de gonfler les premières tout en permettant de maintenir à un niveau artificiellement bas les dépenses d'administration et de gestion et l'appui aux programmes, sans justification apparente. Cette façon de procéder fait en outre apparaître des dépenses d'appui artificiellement faibles par rapport au niveau d'exécution des programmes. Cela étant, le Comité se félicite de la plus grande transparence qui résulte de la rationalisation des dépenses d'appui (voir par. 17 et 18 ci-dessus). Par contre, il note avec préoccupation qu'il est proposé d'augmenter les dépenses de gestion et les dépenses d'appui aux programmes au siège alors que des pouvoirs considérables ont récemment été délégués au personnel sur le terrain (voir par. 96 du rapport).

20. Le Comité consultatif prend acte des informations relatives au remboursement des services d'appui fournies au tableau A.8 du rapport, d'où il ressort que, selon les prévisions initiales pour 2002-2003, le montant à verser atteindrait, au total, 2 390 800 dollars, contre 1 890 700 dollars dans le budget final pour 2000-2001. Un montant de 1 376 400 dollars pour l'exercice biennal est prévu aux fins du remboursement des services administratifs fournis par l'ONUV (voir par. 164) au titre de la gestion et administration (d'où l'augmentation en volume de 376 400 dollars mentionnée au paragraphe 22 plus haut). Les services fournis par l'ONUV comprennent des services de personnel (414 200 dollars), des services financiers (451 600 dollars) et des services généraux (510 600 dollars), comme indiqué au paragraphe 92 du rapport. La provision pour remboursement à l'ONUV, ainsi qu'un montant de 400 000 dollars destiné à rembourser le Bureau des services

de contrôle interne, est comptabilisée dans les ressources destinées à l'appui aux programmes, au titre de la gestion et administration. Le Comité note également que 400 000 dollars et 214 400 dollars doivent servir à rembourser le siège et les bureaux extérieurs du PNUD, respectivement, pour les services administratifs qu'ils ont fournis au PNUCID (voir par. 97). Ces montants sont toutefois prévus au titre de l'appui aux programmes pour les bureaux de pays.

21. Le Comité consultatif note que le tableau des effectifs prévus au titre du budget d'appui reste inchangé de 203 pour l'exercice biennal 2002-2003. Après vérification, le Comité a appris qu'en application de la quatrième recommandation du Bureau des services de contrôle interne (voir document A/56/83), et compte tenu de la modification de la filière de remontée de l'information au Directeur exécutif, les effectifs totaux du Bureau de ce dernier avaient été ramenés de 12 à 8. Le Bureau de liaison de New York rendra ainsi compte au Directeur de la Division des relations extérieures et non plus au Bureau du Directeur exécutif. Par ailleurs, le Service d'appui au Programme, qui dépendait directement du Directeur exécutif dans l'ancien organigramme, est remplacé par un Service d'appui financier rattaché à la Division des traités et un Groupe consultatif de gestion relevant de la Division des services administratifs et des services communs de l'ONUV. Le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, qui dépendait également du Directeur exécutif, rend maintenant compte à la Division des traités.

22. S'agissant des bureaux extérieurs, il est proposé de supprimer sept postes (un poste d'administrateur et six postes d'agents locaux) "dans les sous-régions où l'appui aux programmes peut être réduit compte tenu de la baisse du taux d'exécution des programmes prévue pour 2002-2003" (par. 77). Dans le même temps, sept postes (quatre postes d'administrateurs et trois postes d'agents des services généraux), qui correspondent à des fonctions exercées au siège et qui, jusqu'à maintenant, étaient inscrits dans le budget-programme, devraient être transférés dans le budget d'appui, au titre des Services techniques de la Division des opérations et de l'analyse, "suite à une analyse de la nature desdites fonctions" (voir par. 13). Le Comité consultatif prend également acte du transfert de cinq postes (un P-5, un P-4, un P-3 et deux postes d'agents des services généraux) en prévision du rétablissement du Groupe de planification et d'évaluation (voir par. 140 du rapport). Plusieurs autres transferts sont indiqués au tableau 15 et commentés dans le corps du rapport mais, en règle générale, sans justification du point de vue des programmes. Le Comité souhaite que cette lacune soit comblée.

23. Quatre reclassements de postes sont proposés au paragraphe 81 et au tableau 17: un poste D-1 de représentant au bureau régional au Brésil en raison de l'augmentation tant du volume du programme pour la région que des fonds à gérer au titre de la participation aux coûts (voir par. 41); un poste P-4 d'administrateur chargé de la gestion des programmes au bureau de pays en République démocratique populaire lao (voir par. 125); un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national pour le bureau régional en Afrique du Sud (voir par. 109); et un poste P-4 de rédacteur de discours au Groupe de l'information de la Division des relations extérieures (voir par. 154). Le Comité consultatif constate que les fonctions de rédacteur de discours correspondent actuellement à un poste de niveau D-1 à la Division des opérations et de l'analyse, et que ce poste est transféré au service techniques de cette même division afin d'y servir de poste de chef de service (voir par. 142). Le Comité recommande d'accepter cette proposition.

24. Le Comité consultatif a été informé que la structure organisationnelle décrite dans le document présentant le budget faisait l'objet de consultations internes avec les services et le personnel concernés, et que l'approbation finale du Cabinet du Secrétaire général devait être publiée dans une circulaire révisée du Secrétaire général. Compte tenu des renseignements dont il dispose, le Comité estime qu'il ne faudrait plus modifier cette structure d'ici l'adoption de la stratégie à l'égard de l'Afrique et la formulation d'un cadre pour l'application du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132 de l'Assemblée générale, annexe), qui sont les questions prioritaires sur lesquelles la Commission doit se prononcer à la reprise de sa quarante-quatrième session, en décembre 2001, et qu'elle doit examiner plus avant à sa quarante-cinquième session, en mars 2002.

25. Les paragraphes 84 à 90 portent sur les technologies de l'information. Le Comité consultatif note que le Groupe de l'appui informatique du PNUCID a été fusionné, du point de vue administratif, avec la Section de la technologie de l'information de l'ONUV, qui continue de fournir des services fonctionnels de gestion de l'information, notamment en ce qui concerne la gestion des informations stratégiques, la conception de systèmes et le développement, la maintenance et la gestion, ainsi que la mise à disposition d'informations au PNUCID et aux États Membres. Comme indiqué au paragraphe 85, le PNUCID verse également à l'ONUV, depuis 2001, une redevance de 1 100 dollars par poste de travail et par an pour l'entretien des postes de travail pour les systèmes de bureautique et les services d'infrastructure.

26. Le Comité consultatif note également que la nécessité de renforcer la capacité de gestion financière du Programme a été signalée dès 1995 et qu'en 1999, le PNUCID a entrepris de mettre en place un nouveau système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi). Lors de l'examen du budget-programme final pour 1998-1999 et du budget-programme initial pour 2000-2001 (voir document E/CN.7/1999/18), le Comité a été informé que la phase 1 de ce système devait coûter entre 450 000 et 700 000 dollars. Selon les informations qu'il a obtenues et d'après les chiffres figurant au tableau A.7 du rapport du Directeur exécutif, la phase 1 reviendrait à 1 700 000 dollars et le coût de la phase 2 serait estimé à 500 000 dollars. Comme indiqué au paragraphe 88, la mise en œuvre de la phase 1, qui porte sur l'élément central de contrôle financier, devrait être achevée au début de l'année 2002. Celle de la phase 2 – qui porte sur la gestion des programmes et des budgets, permettra un contrôle transparent de l'exécution du programme à tous les niveaux et facilitera le cycle de planification et d'évaluation –, en est à une étape de planification préparatoire et devrait commencer début 2002, "selon les possibilités de financement" (voir par. 89).

27. De l'avis du Comité consultatif, cette situation résulte d'une planification défailante qui tient à l'absence de prévisions exactes en ce qui concerne les ressources et au manque de précision du calendrier d'exécution. Le Comité s'interroge sur les raisons pour lesquelles les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la phase 2, qu'il estime essentielle pour la planification, la gestion des programmes et l'évaluation, n'ont pas été prévues. Il prie le Directeur exécutif de décrire, dans les prochaines propositions budgétaires, les gains en productivité et en efficacité attendus de la mise en place du système ProFi.

28. Le Comité consultatif dispose d'un exemplaire du rapport faisant le point de la situation concernant l'application des recommandations que le Bureau des services de contrôle interne a formulées dans son rapport sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (A/56/83). Il prie le Directeur exécutif de lui faire savoir quels résultats donne l'application de ces recommandations, notamment en matière de gestion du PNUCID. Il souligne qu'il souhaite recevoir des informations sur l'impact des améliorations et modifications apportées conformément à ces recommandations plutôt que des descriptions circonstanciées des mesures prises en vue de leur application.
